

Arrêté 2023-PG-078
Arrêté portant nomination des membres du jury et des correcteurs
du concours pour l'accès au grade d'animateur- session 2023
Concours externe, concours interne, concours interne spécial et troisième concours

Pôle Accompagnement vers l'emploi territorial

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadre d'emploi de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n°2011-559 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu l'arrêté n° 2023-PG-091 du 30 novembre 2023 portant ouverture d'un concours externe, concours interne, concours interne spécial et troisième concours pour l'accès au grade d'animateur- session 2023

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste des membres du jury du concours externe, du concours interne, du concours interne spécial et du troisième concours pour l'accès au grade d'animateur - session 2023, est fixée comme suit :

Elus locaux :

- M. Jacky GAULLIER, Président du jury
- M. Benjamin BEYSSAC
- Mme Amandine DUNAS

Fonctionnaires territoriaux :

- M. Julien ARRONDEAU, représentant du CNFPT
- Mme Philadelphia BILLARD
- M. Sébastien GUERIN, représentant de la CAP de catégorie B

Personnalités Qualifiées

- Mme Stéphanie BEAUR
- Mme Sophie GUERIN
- M. Benoît PILLU

Article 2 : Sont désignés en qualité de correcteurs spécialisés pour les épreuves d'admissibilité du concours externe, du concours interne, du concours interne spécial et du troisième concours pour l'accès au grade d'agent d'animateur - session 2023, en complément des membres du jury, les personnes suivantes :

- Mme Laurence FAUVEAU
- Mme Amandine HAMEAU
- Mme Sophie TOUDY-CLEMENT

Article 3 : Madame la directrice générale des services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le département, affiché dans les locaux du Centre de gestion et publié sur son site internet.

Fait à Luisant, le 4 septembre 2023,

Le Président,

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le :
et de la publication le :

Par délégation,
La directrice générale des services,

Céline ROUSSET

Bertrand MASSOT

